

L'Assemblée plénière des évêques de France se tiendra en visioconférence

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Conférence épiscopale](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 3 novembre 2020

La Conférence des évêques de France a annoncé qu'elle organisait du 3 au 8 novembre l'Assemblée plénière de Lourdes en visio-conférence en raison du confinement. Le [programme](#) évoqué initialement va subir quelques aménagements. Les travaux de l'Assemblée plénière porteront les mardi 3 et mercredi 4 novembre sur la démarche d'écologie intégrale avec un accent donné au monde agricole et rural. Les évêques poursuivront jeudi 5 novembre leurs réflexions sur la lutte contre les abus avec présentation à l'issue du rapport statistique de la CEF. Toutefois la nouvelle séquence « santé des prêtres » initialement prévu est reportée à une date ultérieure. Si le discours de clôture de Mgr **Éric de Moulins-Beaufort** est bien maintenu le 8 novembre, la messe télévisée prévue ce même jour sera quant à elle annulée.

Après l'attentat dans la basilique Notre-Dame de Nice, le président de la Conférence des évêques de France, Mgr Éric de Moulins-Beaufort a été interrogé dans La Croix. Extrait :

Un nouvel attentat a frappé la France, ciblant des catholiques dans une église à Nice. Comment réagir sans céder au désarroi et à la colère ?

Il faut accepter d'être en colère ou d'avoir peur. Ce sont des réactions humaines. Mais qu'en faisons-nous ? Ce dimanche de la Toussaint, nous avons entendu de manière providentielle les Béatitudes : elles résonnent comme un appel à demander la grâce de Dieu pour transformer notre colère et notre peur en une énergie pour un bien meilleur. Ne restons pas enfermés dans la peur ou le désespoir et prisonniers de la colère qui peut se changer en haine. Les Béatitudes ouvrent une voie et le Christ nous donne l'exemple.

Craignez-vous des réactions de certains catholiques ou plus généralement des Français après cet attentat ?

La France a admirablement réagi, comme après les attentats contre Charlie Hebdo, le Bataclan ou l'assassinat du père Jacques Hamel. Face à la violence terroriste, le pays a toujours montré beaucoup de dignité, de cohésion, et de manière assez ferme, même lorsqu'il était par ailleurs agité par des mouvements sociaux. Après l'assassinat du père Hamel déjà, beaucoup d'observateurs en France et à l'étranger avaient été impressionnés par la réaction des catholiques français. Je ne doute pas qu'il en sera de même après l'attentat de Nice.

Face à la menace islamiste, comment prêcher la fraternité sans faire preuve de naïveté ?

Je constate d'abord un grand progrès : les politiques, les journalistes, avec une certaine fermeté, ainsi que les responsables musulmans de notre pays, avec un courage certain, osent désigner d'où vient le mal. Il faut pouvoir pointer la pathologie de l'islam que représente l'islamisme. Cette idéologie mondialisée, nourrie par des individus et attisée par les discours de certains responsables politiques étrangers, exerce une influence considérable, notamment grâce à Internet. Il est dramatique de voir que des jeunes gens se laissent happer par cette idéologie et en deviennent les exécutants.

Le Christ nous invite à croire qu'il vaut la peine d'aller vers l'autre : pas pour lui faire la guerre, mais anticiper la communion éternelle. Alors, oui, une part de risque existe, mais nous croyons que ni la haine ni l'oppression ne l'emporteront. Les mesures de police, qui sont absolument nécessaires, ne suffisent pas. Avec les musulmans que nous rencontrons, nous osons croire qu'il est aussi possible que nécessaire de se connaître et de s'estimer, sans partager la même foi. [...]

Au péril terroriste s'ajoute un péril sanitaire. Comment affronter ce deuxième confinement ?

Toutes les mesures prises depuis le mois de mai n'ont pas suffi à juguler cette épidémie, il est donc nécessaire de réagir. Mais je regrette que les cultes se voient imposer de nouveau une interdiction de célébrer. Je viens d'écrire au premier ministre, comme j'avais écrit à Édouard Philippe, car il me semble que, dans notre régime de séparation, l'État, s'il peut limiter le nombre de personnes réunies autant que nécessaire, ne sait pas ce qui est un office et ce qui ne l'est pas. La Conférence des évêques de France examine le décret sous cet angle. Il est très important de ne pas laisser dans des textes officiels des formulations qui seraient contraires au respect de la liberté de culte, surtout au moment où le gouvernement prépare une loi accentuant sa veille sur les activités cultuelles.